



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de forage - AGENCE DU FRENE - Xonrupt-Longemer (88400)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

L'AGENCE DU FRENE

Raison sociale

AGENCE DU FRENE

N° SIRET

94957583100027

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PIERREL

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste en la réalisation d'un forage d'une profondeur prévisionnelle de 85 m pour l'AGENCE DU FRENE sis sur la commune de Eloyes (88510). Il vise à assurer l'alimentation du futur gîte en projet présent sur la commune de Xonrupt-Longemer (88400). Les prélèvements d'eau demandés seront au maximum de 950 m³/an dans l'entité hydrogéologique régionale : Socle du massif vosgien (FRCG103). La notice d'incidence du projet est en pièce jointe.

4.2 Objectifs du projet

Sur la commune de Xonrupt-Longemer, l'Agence du Frene a pour objectif d'établir un nouveau gîte dans la zone touristique autour du lac de Longemer. Afin de faire fonctionner ce gîte d'une vingtaine de personnes, le site a besoin d'un apport en eau pérenne. Le gîte n'est aujourd'hui pas relié au réseau d'eau communal et assure son approvisionnement à l'aide d'une source située sur le terrain de la mairie. Toutefois, aujourd'hui cette source est tarie et ne permet plus de remplir sa fonction. Ce forage a donc pour but de venir en remplacement de cette source. Les volumes demandés correspondent aux besoins maximums du pétitionnaire (majorés pour prendre en compte l'évolution de l'entreprise) afin de subvenir à l'alimentation du gîte. Les estimations ont été basées sur la consommation moyenne équivalente à la présence d'une quinzaine de personnes tout au long de l'année. Il est à noter que la taille des groupes dépendra de la saison. L'exploitant s'engage à ne pas dépasser les 950 m³/an à moins de réaliser une nouvelle demande auprès des Services Administratifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'AGENCE DU FRENE s'engage a communiquer toutes les informations demandees dans son proces-verbal de fins de travaux qui doit etre transmis a l'Administration. En general, les travaux se derouleront sur environ une duree de 5 jours, apres la reception du receptisse, et apres expiration du delai de recours indique, le cas echeant. Le forage sera realise selon une methode marteau fond de trou avec tubage de soutènement a l'avancement (si terrain bouillant). Un pompage de dessablage sera realise sur le puits, d'une duree maximale de 12 heures avec un debit estime a 5 m³/h. Les eaux seront rejetees a meme le sol. Les deblais de forage seront stockes a proximite de la machine afin de permettre l'identification des terrains traverses. Ils pourront ensuite etre etales en surface sur le site au droit de zones non amenees ou non protegees (remblaiement de nids de poule ou de petites depressions). En cas d'impossibilite de reemploi sur site, ils seront evacues et reutilises par la societe de forage dans le cadre de ses activites d'aménagements paysagers. Les hydrocarbures necessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockes sur une aire etanche de type cuvette de retention, garantissant la recuperation de la totalite des produits en cas d'incident. Ce dispositif sera protege des intemperies par une bache. Les travaux feront l'objet d'une declaration prealable conformement a l'article L411-1 du Code Minier (ancien article 131 du Code Minier), realisee sur la plateforme DUPLOS. Un rapport de fin de travaux au format GESFOR sera edite par le maitre d'oeuvre ou seront consignees toutes les donnees techniques de l'ouvrage realise (coupe technique et geologique, essai de pompage, déroulement des travaux, ...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les caracteristiques de l'ouvrage sont definies dans la notice d'incidence en annexe. La coupe technique previsionelle est en annexe. Les caracteristiques peuvent etre amenees a etre modifiees afin de s'adapter a des caracteristiques particulieres reperees sur le terrain, mais les mesures de protection de la ressource et de l'environnement ne peuvent etre reduites. Apres que le forage eut ete realise et que le rapport de fin de travaux transmis sur la plateforme DUPLOS/Dialog, il sera identifie par un code BSS. Cet identifiant BSS sera materialise sur le forage de maniere permanente. Une plaque (marquage) permanente est exigee. De plus, ce projet ne traitant pas l'aspect qualitatif de l'eau, l'exploitant est tenu de se rapprocher des Services de l'Etat afin de faire la demarche adaptee a l'usage envisage. Nous rappelons que pour l'eau a usage de la consommation humaine, en application des articles R 1321 et suivants du Code la Sante Publique, une demande d'autorisation doit etre faite aupres de l'Agence Regionale de Sante.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformement a l'Article L2224-9 du Code general des collectivites territoriales, la declaration au titre de la Loi sur l'Eau sera realisee aupres de la Mairie de la commune concerne via la plateforme DUPLOS.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur previsionelle Debit horraire Prelevements annuels maximums	(85, m) (1, m ³ /h) (950, m ³ /an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2701 Voie : Route de Retournemer

Lieu-dit :

Localité : 2701 Route de Retournemer 88400 Xonrupt-Longemer

Code postal : 88400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°57'57"E Lat. : 48°3'50"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone Naturelle (N) qui n'interdit pas la mise en place d'un forage.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Il s'agit de la ZNIEFF de type II : MASSIF VOSGIEN (410010387).
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Xonrupt-Longemer est située au sein du Massif des Vosges.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le forage se situe au sein du site classé "Lac De Longemer Et Sa Vallée A Xonrupt-Longemer" (FR3202102). Ainsi qu'au sein du parc naturel régional du "Ballons Des Vosges" (FR 8000006).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Xonrupt-Longemer dispose d'un PPRN. Il s'agit du : PPRNi_VOLOGNE (88DDT20180009)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il a été prescrit le 20/11/2018 et approuvé le 04/06/2020. Cependant l'emplacement du projet de forage n'est pas au sein d'une zone du dit PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le forage se situe au sein d'une zone Natura 2000. Il s'agit de la Directive Oiseaux intitulée : Massif vosgien (FR4112003). Une analyse d'incidence de la réalisation du forage sur ladite Natura 2000 est présente au sein du Dossier Loi sur l'Eau présent en Annexe.
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet est situé au sein du site classé dit "Lac de Longemer et sa Vallée" de la commune de Xonrupt-Longemer. Il s'agit d'un site classé par le Décret du 16 Avril 2002.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il s'agit d'un forage pour l'AGENCE DU FRENE, afin de satisfaire ses besoins en eau. L'eau qui sera prélevée sera au sein de l'aquifère Socle du massif vosgien (FRCG103). Les prélèvements seront : - Un débit instantané de : 1 m ³ /h ; - Un débit journalier de : 2,5 m ³ /j ; - Un débit annuel de : 950 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pendant la phase travaux, seul le pompage de dessablage pourrait avoir un impact mais sa durée maximale ne sera que de 12 h et de faibles débits seront soutirés. Pendant l'exploitation, le prélèvement se fera quelques heures par jour pour un débit instantané d'environ 2,5 m ³ /h. L'impact du prélèvement sera donc faible et temporaire puisque le pompage n'est pas continu toute la journée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les prelevements seront dans le Socle du massif vosgien (FRCG103). Selon le SDAGE, il est dans un etat quantitatif "bon" et dans un etat qualitatif "bon". Le forage est realise pour remplacer la source tarie et d'alimenter le projet qui n'est pas connecte aux equipements du syndicat.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet de forage est situe au sein de la zone Natura 2000 - Directive Oiseaux dite "Massif Vosgien" (FR4112003). Les elements d'appréciations des potentielles incidences du projet sur la zone naturelle sont decrits dans la notice d'incidence jointe. Au vu de la nature du projet vis-a-vis des vulnerabilites et la distance avec le projet, il y aura une absence d'incidence significative de la realisation et du fonctionnement du
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	L'usage etant pour de la consommation humaine, apres la realisation du forage, une declaration a l'Agence Regionale de Sante Grand Est (Delegation territoriale des Vosges) sera realisee

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des nuisances sonores au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (5 i de travaux)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des vibrations au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (durée travaux estimée à 5i)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce forage presente un interet economique et ecologique, puisqu'il permet d'eviter l'usage du reseau communal. Des mesures seront prises pour proteger la ressource en eau: - Les temps de prelevement et debit de pompages seront limites et n'impacteront donc pas le cours d'eau le plus proche. - La technique de forage utilisee est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement a l'avancement (si terrain bouillant). Un pompage de dessablage sera realise sur le puits, d'une duree maximale de 12 heures. - Les conditions techniques de realisation du forage seront conformes a la norme NF X10-999.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors des travaux, les hydrocarbures necessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockes sur une aire etanche de type cuvette de retention, garantissant la recuperation de la totalite des produits en cas d'incident. Ce dispositif sera protege des intemperies par une bache. Le rejet des eaux pompees lors du pompage de dessablage se fera a meme le sol du site apres decantation dans un bac. La phase de travaux ne sera realisee qu' en journee, soit au maximum 8h/j et aura donc une duree limitee dans le temps (duree totale des travaux estimee a 5 jours). Lors de l'exploitation, la tete du puits sera constituee d'une buse ronde en beton. La tete sera protegee par un galva cadenassable avec une hauteur hors-sol de 30 cm. La partie superieure du forage sera cimentee par injection a l'aide d'une pompe. Ces dispositions previennent des risques d'entrees d'eaux issues des ruissellements superficiels et hypodermiques directement dans l'ouvrage. L'implantation du forage est necessaire pour l'alimentation en eau du gite.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage de l'AGENCE DU FRENE devrait etre dispense d'evaluation environnementale car : - Il ne porte pas atteinte a un patrimoine naturel ou a un bien, - Il n'est pas concerne par le risque inondation et la presence d'une tete de puits etanche empechera l'entree des eaux exterieures dans le forage, - Le prelevement d'eau ne portera pas atteinte aux eaux superficielles car les debits concernes par le forage et le temps de pompage ne devraient pas avoir d'impact sur le cours d'eau.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)